

Actualisé le 24 juin 2021

Consignes de réalisation du CRF

1) Le CRF de la gestion 2020-2021 doit être communiqué au plus tard le **15 octobre 2021**.

2) Vérifiez que votre comptabilité 20-21 démarre bien à partir du solde indiqué dans le dernier relevé bancaire de l'année scolaire précédente (les comptes qui avaient été arrêtés au 31/08/2020).

3) Les écritures qui correspondraient à des opérations non prises en compte dans les relevés bancaires au 31 août 2021 (chèques déposés non crédités, chèques émis non débités) doivent être supprimées de la comptabilité. Elles seront reportées sur l'exercice suivant (2021-2022).

4) À la rentrée vous devrez transmettre les documents suivants :

- CRF signé par le(s) mandataire(s) **ET** les membres de la commission locale de contrôle, composée de deux à quatre membres dont au moins un enseignant membre du Conseil de coopérative désigné par ses pairs et au moins un parent élu au Conseil d'école désigné par ses pairs (Conseil d'école de l'année 2020-2021). À noter que les éventuelles observations de la commission locale de contrôle de conformité sont exclusivement réservées au(x) mandataire(s), au Conseil de coopérative et au Conseil d'Administration de l'Association Départementale.

- Photocopie du dernier relevé bancaire (le dernier au 31 août 2021 ou le dernier reçu avant cette date s'il n'y a pas eu d'opération depuis)

- Annexe comptable le cas échéant (voir ci-dessous)

- Dès lors que la coopérative a reçu directement d'une collectivité ou d'un organisme de l'état une ou plusieurs subventions (à comptabiliser sur le compte 741), la loi exige la production d'une annexe (document fourni par l'OCCE).

- NB : si la subvention vous a été versée par l'OCCE, vous devez l'enregistrer dans les produits exceptionnels (compte 770) et vous n'avez pas besoin d'utiliser l'annexe.

5) Le mandataire doit conserver précieusement tous les documents de l'année, archivés avec ceux des années précédentes (10 ans). Ces documents sont consultables par les représentants de l'OCCE et de l'Éducation Nationale.

Vous êtes en gestion centralisée*

*La coop d'école a géré l'ensemble des ressources, recettes et dépenses, passant parfois par des remboursements faits aux enseignants pour des dépenses dans le cadre des projets de la coopérative.

1) Réalisation du CRF : Le bilan de la coop d'école est calculé automatiquement dans la feuille « Bilan et CRF de l'école » du cahier numérique COMPTA+ECOLE

Bilan et Compte Rendu Financier de l'année scolaire 2020 - 2021

Compte de fonctionnement général du 1er septembre 2020 au 31 août 2021

Situation à l'ouverture de l'exercice soit au 1er sept. 2020	
Banque	0,00
Caisse	0,00
Total	0,00

Bilan général (SFR)

Bilan général (SFR)	
0,00 € C	0,00 € C
0,00 € D	0,00 € D
0,00 € C + D	0,00 € C + D

Vérification de la trésorerie pour la coopérative d'école

Vérification de la trésorerie pour la coopérative d'école	
Saisissez ici le solde apparaissant dans le dernier relevé bancaire du 31 août 2021	0,00 € A
Saisissez ici le montant des espèces décomptées dans votre caisse au 31 août 2021	0,00 € B
Total trésorerie disponible en fin d'exercice 2020-2021 (A+B)	0,00 €

Subventions d'État ou de collectivités locales à déclarer (compte 741)

Subventions d'État ou de collectivités locales à déclarer (compte 741)	
0,00 €	0,00 €

Visa de la commission locale de contrôle des comptes de la coopérative d'école

La commission propose de donner quitus aux mandataires pour la gestion des comptes de la coopérative d'école 2020-2021

OUI / observations :

Bilan simplifié au 31 août 2021 (selon écritures)

Bilan simplifié au 31 août 2021 (selon écritures)	
Total actif	0,00 €
Total passif	0,00 €

2) Vérification

Dans le cadre « Bilan simplifié au 31 août 2021 », le Total actif doit être égal au Total passif

Bilan et Compte Rendu Financier de l'année scolaire 2020 - 2021

Compte de fonctionnement général du 1er septembre 2020 au 31 août 2021

Bilan général (SFR)

Vérification de la trésorerie pour la coopérative d'école

Subventions d'État ou de collectivités locales à déclarer (compte 741)

Visa de la commission locale de contrôle des comptes de la coopérative d'école

Bilan simplifié au 31 août 2021 (selon écritures)

Bilan simplifié au 31 août 2021 (selon écritures)	
Total actif	0,00 €
Total passif	0,00 €

3) Photocopier le dernier relevé bancaire de la gestion et vérifier que les soldes concordent.

Photocopier le dernier **relevé bancaire au 31 août 2021** (au besoin le dernier qui précède s'il n'y a pas eu d'opérations en août ET QUE les opérations bancaires DE L'ANNÉE sont terminées). Le joindre à votre CRF et votre déclaration de subventions pour adresser le tout à l'OCCE 06.

Relevé de votre CCP - n° 7
 > Arrêté mensuel du 29 juin au 31 juillet 2019

Vos Complexes 24h/24 > Internet : labanquepostale.fr **

Votre Service Client > Téléphone : 06 91 10 93 88
 > Courriers : LA BANQUE POSTALE
 13900 MARSEILLE CEDEX 20

OCCE DE COOP SCOLAIRE
 ECOLE MATERNELLE
 5 CHEMIN

Situation du CCP n°

Nouveau solde au 31/08/2021 + 3 708,69 €

Vos opérations

Date	Opération	Débit (€)	Crédit (€)
	Ancien solde au 28/06/2019		3 858,69
02/07	FRAIS DE TENUE DE COMPTE 2,60 EUR PENSE : 33,40 EUR TVA+0,00% HT NT+ 36,00EUR	2,60	
10/07	CHEQUE N° 5402021	147,40	
	Total des opérations	150,00	
	Nouveau solde au 31/08/2021		3 708,69

TVA sur les débits. Sauf mention contraire, les opérations CCP sont exonérées de TVA en application de l'article 261 C du CGI.

1 € = 6,55957 FRF

** Coût de conversion selon le fournisseur d'accès.

Page 1/1

1) Reporter le solde de la banque.

1

2) Vérifier que ce solde correspond bien au solde de la comptabilité indiqué sur votre CRF.

AIDE EN LIGNE OCCE 06 N°affil:

Bilans et Compte Rendu Financier de l'année scolaire 2020 - 2021

École: _____ Nom de la banque: _____ Mandataire(s): _____
 Adresse: _____ Nom du compte bancaire OCCE: _____ Numéro du compte bancaire: _____
 Nbre élèves affiliés: _____ Nbre de classes affiliées: _____

Compte de fonctionnement général du 1er septembre 2020 au 31 août 2021

Situation à l'ouverture de l'exercice soit au 1er sept. 2020		Banque	Caisse	Total
Nombres et intitulés des compte du plan comptable				
70700008	Recettes de ventes et cessions : plus...			
70800008	Recettes de ventes de matériels scolaires : plus...			
71400008	Subs. reçus État/collectivités : plus...			
75010008	Recettes via sites participat. : plus...			
75011008	Subs. reçus via OCCE			
75020008	Participation volontaire des familles			
77000008	Produits exceptionnels, dons : APE...			
54-08	Mouvements internes (crédits)			
54-08	Mouvements internes (débits)			
60700008	Achats pour reverses et cessions : plus...			
61610008	Assurances OCCE : contrat des coop.			
61810008	Dépenses activités éducatives : plus...			
62700008	Frais divers : services bancaires			
68000008	Collecteurs : mandats à l'OCCE			
67000008	Autres dépenses, dont exceptionnelles...			
68000008	Achats de biens durables			
Solde de la trésorerie à la clôture de l'exercice (selon les écritures passées dans la feuille "Comptabilité école")		Banque	Caisse	Total

Parfait ! Votre solde de trésorerie Banque est cohérent avec le solde bancaire indiqué en haut à droite de cette feuille.

Parfait ! Votre solde de trésorerie Caisse est cohérent avec le solde Caisse indiqué en haut à droite de cette feuille.

Résultat de l'exercice pour l'ensemble de la gestion (R = E - F)

Actif		Passif	
Solde de la banque au 31 août 2021 (A)		Solde de la banque au 01/09/2020 (C)	
Solde de la caisse au 31 août 2021 (B)		Solde de la caisse au 01/09/2020 (D)	
Total actif	=	Résultat de l'exercice 2020 / 2021	=

Parfait ! Votre total Actif est cohérent avec votre total de Trésorerie (en haut à droite de cette feuille)

Bilan simplifié au 31 août 2021 (selon écritures)

Vérification de la trésorerie pour la coopérative d'école

Saisissez ici le solde apparaissant dans le dernier relevé bancaire au 31 août 2021

Saisissez ici le montant des espèces décomptées dans votre caisse au 31 août 2021

Total trésorerie disponible en fin d'exercice 2020-2021 (A+B)

Parfait ! Votre total Trésorerie est cohérent avec votre total Actif (en haut à gauche de cette feuille).

Subventions d'État ou de collectivités locales à déclarer (compte 741)

Si la coopérative d'école a reçu directement des subventions d'État ou de collectivités locales inscrites dans le compte de recettes 74100008, selon la loi du 29 janvier 1993 sur la transparence des dépenses publiques, l'OCCE doit les déclarer. Téléchargez l'annexe comptable pour la compléter et la joindre au CRF.

Visa du mandataire et du mandataire adjoint

Le mandataire et le mandataire adjoint ont été tenus de la comptabilité de la coopérative d'école, (collationnés les bilans des coop de classe si gestion en mode décentralisé) et reporté le solde bancaire indiqué en haut à droite de cette feuille, des éléments portés dans ce document, leur signature valide les éléments de ce document.

Nom - Prénom _____ Signature _____ Le relevé bancaire au 31 août 2021 est obligatoirement joint au CRF adressé à l'OCCE de _____

Le bilan simplifié réalisé par le mandataire est approuvé par le Conseil de Coopérative (RI - Mars)

Visa de la commission locale de contrôle des comptes de la coopérative d'école

La commission locale de contrôle des comptes de la coopérative d'école est composée de 2 à 4 personnes dont au moins un parent du Conseil d'École de l'exercice concerné, et désigné en son sein. ATTENTION ! Les mandataires ne peuvent pas en faire partie, ni autres enseignants présents en tant que parents. Cette commission a vocation frauduleuse des mentions relatives au relevé bancaire de l'exercice et de la caisse. Elle a eu accès à l'ensemble des documents de gestion de la coop d'école (vérification de la cohérence des justificatifs, factures, relevés de comptes... avec les écritures) mais ne se prononce pas sur les choix du Conseil de coopérative. Elle est tenue à la confidentialité des documents auxquels elle a eu accès. Ses observations sont exclusivement communiquées aux mandataires et aux responsables de l'OCCE 06.

La commission propose de donner quitus aux mandataires pour la gestion des comptes de la coopérative d'école 2020 - 2021

OUI / observations : _____

Nom - Prénom _____ Qualité _____ Date/Signature _____

Cadre réservé à l'OCCE

Copie du CRF envoyée à l'OCCE 06 avec photocopie du relevé bancaire du 31 août et l'Annexe comptable (si subventions d'État ou de collectivités locales perçues)

Page 1

4) Imprimer cette feuille au format A3 si possible pour une meilleure lisibilité.

• La feuille « Bilan et CRF pour l'école » est visée par le [mandataire](#) et le [mandataire adjoint](#) ainsi que par la [commission locale de contrôle](#) des comptes de la coop.

AIDE EN LIGNE OCCE 06 N°affil: _____

École: _____ Adresse: _____ Nbre élèves affiliés: _____ Nbre de classes affiliées: _____

Compte de fonctionnement général du 1er septembre 2020 au 31 août 2021

Situation à l'ouverture de l'exercice soit au 1er sept. 2020

Recettes de l'exercice (n'incluent pas les mouv.internes)	70700008 Recettes de ventes et cessions : photos...	70800008 Recettes de/ou activités éducatives : séjours...	74100008 Subv. reçues directement : mairies, caisses des écoles	75110008 Recettes via « site participatif » : collectes	75120008 Subv. reçues via OCCE	75620008 Participation volontaire des familles	77000008 Produits exceptionnels, dons : APE...
Dépenses de l'exercice (n'incluent pas les mouv.internes)	60700008 Achats pour revenues et cessions : photos...	61681008 Assurances OCCE contrat des coop.	61810008 Dépenses activités éducatives : séjours, remboursements...	62700008 Frais divers : services bancaires...	65800008 Cotisations versées à l'OCCE	67000008 Autres dépenses, dont exceptionnelles...	68000008 Achats de biens durables

Bilan simplifié au 31 août 2021 (selon écritures)

Actif	Passif
Solde de la banque au 31 août 2021 (A)	Solde de la banque au 01/09/2020 (C)
Solde de la caisse au 31 août 2021 (B)	Solde de la caisse au 01/09/2020 (D)
Total actif	Total passif

Bilan et Compte Rendu Financier de l'année scolaire 2020 - 2021 MODE CENTRALISÉE

Nom de la banque : _____ Mandataires : _____
 Nom du compte bancaire OCCE : _____ Numéro du compte bancaire : _____

Vérification de la trésorerie pour la coopérative d'école

Saisissez ici le solde apparaissant dans le dernier relevé bancaire du 31 août 2021

Saisissez ici le montant des espèces décomptées dans votre caisse au 31 août 2021

Total trésorerie disponible en fin d'exercice 2020-2021 (A+B)

Parfait ! Votre total Trésorerie est cohérent avec votre total Actif (en bas à gauche de cette feuille).

Subventions d'État ou de collectivités locales à déclarer (compte 741)

Si la coopérative/école a reçu directement des subventions d'État ou de collectivités locales ventilées dans le compte de recettes 74100008, la transparence des procédures publiques, selon la loi du 29 janvier 1993 sur l'accès à l'information, l'OCCE doit les déclarer, pour la compléter et la joindre au CRF.

Visa du mandataire et du mandataire adjoint

Le mandataire et le mandataire adjoint qui ont tenu la comptabilité de la coopérative d'école, (collationnés les bilans des coop. de classe si gestion en mode déconcentré) et reporté le solde bancaire indiqué certifient la sincérité des éléments portés dans ce document. Leur signature valide les éléments portés dans ce document.

Nom - Prénom _____ Signature _____

Le bilan comptable réalisé par le mandataire est approuvé par le Conseil de Coopérative (Ri - Mars 2021)

Visa de la commission locale de contrôle des comptes de la coopérative d'école

La commission locale de contrôle des comptes de la coopérative d'école est composée de 2 à 3 personnes dont au moins un parent membre du Conseil d'École de l'exercice concerné, et désigné en son sein. ATTENTION ! Les mandataires ne peuvent pas en faire partie. Les autres enseignants peuvent en faire partie. Cette commission a vocation l'exécution des mentions relatives au relevé bancaire ci-dessus et de la caisse. Elle a eu accès à l'ensemble des documents de gestion de la coop d'école (vérification de la cohérence des justificatifs, factures, relevés de comptes... avec les écritures) mais ne se prononce pas sur les choix du Conseil de coopérative. Elle est tenue à la confidentialité des documents auxquels elle a eu accès. Ses observations sont exclusivement communiquées aux mandataires et aux responsables de l'OCCE 06.

La commission propose de donner quitus aux mandataires pour la gestion des comptes de la coopérative d'école 2020 - 2021

OUI / observations : _____

Nom - Prénom	Qualité	Date/Signature

Cadre réservé à l'OCCE

5) Remplir l'annexe comptable de déclaration de subventions.

Remplir l'**Annexe comptable** (état des subventions reçues) : document (à télécharger ci-dessous) permettant à l'OCCE 06 de rendre compte du montant et de la provenance des subventions attribuées par l'**État et les autres collectivités locales** sollicitées et perçues directement par chaque coopérative pour l'exercice concerné.

[Annexe comptable sur 1 page](#) - [Annexe comptable sur 2 pages](#)

Situation n°1 : aucune subvention n'a été versée à votre coopérative. Ne pas remplir et ne pas retourner ce document.

Situation n°2 : la subvention a été versée directement à la coopérative sur son compte par un organisme (mairie...) Elle est enregistrée dans le compte **74100008 – subventions d'état, des collectivités...**

Situation n°3 : la subvention a été versée à la coopérative sur son compte par l'OCCE 06. Lors de la notification du versement, ce montant a dû être enregistré dans le compte suivant : compte **77000008 – Produits exceptionnels**

Annexe comptable au Compte Rendu Financier MAJ 11/19

DÉCLARATION DES SUBVENTIONS attribuées par l'État et autres collectivités locales

Exercice comptable du 1^{er} septembre au 31 août

Nom de l'école : n° affiliation OCCE :

Adresse : Code postal : Ville :

Nom du mandataire de la coopérative scolaire OCCE 06 :

En application de la loi « SAPIN » n°93 122 du 29 janvier 1993 dite « Loi sur la transparence » relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, et du décret n°93 588 du 27/03/93, l'OCCE doit faire apparaître toutes les subventions particulièrement celles provenant de « l'État, de ses établissements publics ou des collectivités locales ».

L'OCCE 06 doit connaître parfaitement le montant et la provenance des subventions attribuées par l'État et autres collectivités locales sollicitées et perçues directement par les coopératives pour l'exercice concerné.

Si c'est votre cas, remplissez obligatoirement le tableau ci-dessous.

Vous remplissez le tableau dans le seul cas où la coopérative de l'école aurait directement reçu des fonds identifiés « subvention de... ». Dans le cas contraire, barrez le tableau par la mention « néant ».

Origine de la subvention : État ou autres collectivités locales	Montant	Date de versement	Destination de la subvention	
			Équipement	Activités
TOTAL				

Fait à : _____ Le : _____

Cachet de l'établissement scolaire : _____ Signature du mandataire : _____

Attention ! D'une manière générale, quand c'est l'OCCE 06 (association départementale) qui vous verse ses crédits pouvant émaner de collectivités ou de l'État... ne pas inscrire dans ce tableau pas que l'OCCE 06 a déjà enregistré dans sa comptabilité au titre des subventions. (Cas des aides de collectivités : séjours classes transplantées, projets éducatifs, crédits spécifiques de l'IA ou rectoral, que l'OCCE 06 peut vous reverser.

OCCE 06 - 23 rue Jean Canavèse - 86100 NAINCE
Tél. 04 93 0 99 52 - aoc06@occe.coop

Réf. 2019-11

Mettre le cachet de l'école

Ne pas oublier de signer